

Inscriptions possibles en tout temps

Participez au Défi!

Entre joueuses et joueurs du Tennis de Vernier-Aïre (dès 12 ans)

Soutenu par le Tennis Club de Vernier, ce tournoi mise sur la convivialité et la simplicité. Tous les joueurs et joueuses pratiquant sur les courts des Tennis de Vernier et d'Aïre (non-membres, non-détenteurs d'un abonnement et non-licenciés inclus) ont la possibilité de se défier dans un match au meilleur des trois sets (cf. article 1 du Règlement ci-dessous).

Un palmarès de ce tournoi est établi au 30 juin.

Celui-celle qui se retrouve au sommet du classement est déclaré-e champion-ne du TC Vernier.

Celui-celle qui a lancé le plus de défis gagne le prix de la combativité. D'autres distinctions pourront être ajoutées au fil des années (progression, doyen, plus jeune...).

Chaque 1er juillet, le Défi repart sur la base du classement de la fin de l'édition précédente.

Les joueurs qui rejoignent ce championnat (inscriptions possibles en tout temps) font leur entrée au bas du classement en cours.

Ce classement, mis à jour au fur et à mesure par le responsable de cette compétition amicale, Laurent Sambo, sera visible sur un groupe WhatsApp commun aux participants. Actualisé régulièrement, il sera aussi affiché au TC Vernier.

Règlement

1. Destinés aux joueuses et joueurs des Tennis de Vernier et d'Aïre, les matchs se disputent en deux sets gagnants avec, le cas échéant, un super tie-break (10 points) en guise de troisième set.
2. Un participant peut défier (via le groupe WhatsApp) un joueur qui est au maximum à cinq places d'écart au-dessus de lui sur la liste. (Ex: situé au 13e rang, on peut challenger l'un des joueurs situé en position 8, 9, 10, 11 ou 12.) Exception pour les nouveaux entrants classés de R1 à R7 à l'occasion de leur premier défi : ils sont en droit de lancer un challenge initial à tout joueur installé dans la seconde moitié du classement. (Ex, si la liste comprend 60 ou 61 compétiteurs, le nouvel arrivant peut défier n'importe quel joueur figurant entre la 31e et l'avant-dernière place.)
- 2bis. Un défi « coup de poker » est possible une seule fois par saison jusqu'au 31 mars, il permet de défier n'importe quel adversaire au-dessus de lui dans le tableau.
3. Les résultats des parties doivent être communiqués à l'organisateur du tournoi, Laurent Sambo, e-mail (laurent@plainchant.ch) ou par WhatsApp, 079 220 55 23.
4. Si le joueur qui a lancé le défi gagne, il prend la place de son adversaire qui recule donc d'un rang (faisant ainsi rétrograder tous les joueurs situés derrière lui d'une place).
5. Vous ne pouvez ni accepter ni lancer un défi si vous êtes déjà engagés dans un autre défi.
6. Le challenger, dans les trois jours, doit proposer trois dates différentes, avec des plages horaires aussi larges que possibles, au cours des deux semaines qui suivent à son adversaire. Aux deux ensuite de s'entendre en bonne intelligence selon les disponibilités de chacun (en convenir en privé, pas sur le groupe WhatsApp). Si le joueur défié ne relève pas le challenge dans le temps imparti, son match est déclaré perdu par forfait.
- 6bis. La date et le lieu de la rencontre doivent être annoncés à l'organisateur du tournoi.
7. Les participants ne peuvent disputer deux matchs consécutifs l'un contre l'autre. Il faut que l'un des deux joueurs ait joué au moins une partie contre un autre opposant.
8. Le lanceur du défi s'occupe de la réservation du court (deux heures). Si l'un des antagonistes n'a pas d'abonnement, il s'acquitte de la somme due de son côté pour le terrain. Les joueurs apportent leurs balles.
9. En cas de litige, l'organisateur du Défi tranche.

Pour toutes questions et inscriptions s'adresser à Laurent Sambo, organisateur et superviseur du Défi: 079 220 55 23, laurent@plainchant.ch